

Le CEFF de Moutier à Bienne : comment interpréter le fait accompli imposé par les « négociateurs » bernois ?

Rémy Meury (CS-POP)

Le CEFF de Moutier, qui accueille près de 50% d'élèves provenant du Jura (203 sur 411 élèves), est à considérer comme un exemple de collaboration intercantonale en matière de formation. Aujourd'hui en terres bernoises à Moutier, c'est une école interjurassienne. Demain, toujours à Moutier, mais en terres jurassiennes, cela restera une école interjurassienne. Ce statut ne changera pas.

Intéressons-nous à la formation des apprentis charpentiers du Jura et du Jura bernois. Ils suivent les cours de théorie au CEFF à Moutier et bénéficient des cours pratiques à Delémont. C'est dans cette optique qu'en 2010, d'abord pour les menuisiers et ébénistes, une halle a été construite à côté du Centre professionnel de Delémont. En 2017, cette construction a été complétée par un édifice de 1'000 m² davantage destinée aux charpentiers. Au passage, cette seconde construction a imposé un investissement de 2,7 millions en faveur de l'École jurassienne du bois.

Mais ce qui semble simple dans l'application a été évacué d'un revers de main par le « négociateur » en chef bernois pour le transfert de Moutier. Mario Annoni a décidé, avec la bénédiction des autorités qu'il représente, bien entendu, de déménager le CEFF de Moutier à Bienne. Sans rougir, il prétend même que les apprentis et enseignants y seront mieux traités qu'à Moutier.

Cette attitude méprisante du fait accompli est inacceptable. On ne doit pas accepter des attitudes de ce type alors que l'on démarre des discussions pour réussir un transfert en toute intelligence de la cité prévôtoise dans le canton qu'elle a choisi démocratiquement.

Notre interpellation, que nous espérons être une opportunité pour tous les groupes de s'exprimer au sujet des négociations qui débutent, ne comprend qu'une seule question :

Le Gouvernement est-il comme nous scandalisé par les procédés de ses interlocuteurs bernois et entend-il le leur faire savoir fermement et clairement, en faisant appel si nécessaire à la Confédération pour qu'elle joue son rôle de médiatrice qui doit être garante de négociations marquées du sceau du respect mutuel ?

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Christelle Baconat (Verts)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)

- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)

Intervention déposée officiellement le 30 mars 2022

Documents annexés

- 2022.03.20-Interpellation CEFF-RM.pdf



Parlement jurassien
Groupe Vert·es et CS-POP

Interpellation n°

Le CEFF de Moutier à Bienne : comment interpréter le fait accompli imposé par les « négociateurs » bernois ?

Le CEFF de Moutier, qui accueille près de 50% d'élèves provenant du Jura (203 sur 411 élèves), est à considérer comme un exemple de collaboration intercantonale en matière de formation. Aujourd'hui en terres bernoises à Moutier, c'est une école interjurassienne. Demain, toujours à Moutier, mais en terres jurassiennes, cela restera une école interjurassienne. Ce statut ne changera pas.

Intéressons-nous à la formation des apprentis charpentiers du Jura et du Jura bernois. Ils suivent les cours de théorie au CEFF à Moutier et bénéficient des cours pratiques à Delémont. C'est dans cette optique qu'en 2010, d'abord pour les menuisiers et ébénistes, une halle a été construite à côté du Centre professionnel de Delémont. En 2017, cette construction a été complétée par un édifice de 1'000 m² davantage destinée aux charpentiers. Au passage, cette seconde construction a imposé un investissement de 2,7 millions en faveur de l'École jurassienne du bois.

Mais ce qui semble simple dans l'application a été évacué d'un revers de main par le « négociateur » en chef bernois pour le transfert de Moutier. Mario Annoni a décidé, avec la bénédiction des autorités qu'il représente, bien entendu, de déménager le CEFF de Moutier à Bienne. Sans rougir, il prétend même que les apprentis et enseignants y seront mieux traités qu'à Moutier.

Cette attitude méprisante du fait accompli est inacceptable. On ne doit pas accepter des attitudes de ce type alors que l'on démarre des discussions pour réussir un transfert en toute intelligence de la cité prévôtoise dans le canton qu'elle a choisi démocratiquement.

Notre interpellation, que nous espérons être une opportunité pour tous les groupes de s'exprimer au sujet des négociations qui débutent, ne comprend qu'une seule question :

Le Gouvernement est-il comme nous scandalisé par les procédés de ses interlocuteurs bernois et entend-il le leur faire savoir fermement et clairement, en faisant appel si nécessaire à la Confédération pour qu'elle joue son rôle de médiatrice qui doit être garante de négociations marquées du sceau du respect mutuel ?

Delémont, le 30 mars 2022

Groupe Vert·es et CS-POP
Rémy Meury